

Décret

Générale

modern

Décret n° 2005-0061/PRE réglementant la vente en détails du Kérozène.

n° 2005-0061/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
28 avril 2005

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2005

Date du numéro
30 avril 2005

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination d'un Premier Ministre

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement : **VU** Le décret n°2001-0156/PRE du 17 juillet 2001 fixant les attributions des Ministères.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La vente au litre du Kérozène utilisé par les ménages ne peut dépasser le prix fixé mensuellement par le Ministère en charge de l'Economie Nationale.

Article 2

Toute infraction aux dispositions du présent décret entraîne une amende allant de 200 000 FD à un million FD sans préjudice des sanctions administratives susceptibles d'être prise à l'égard du contravenant.

Article 3

Le présent décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.